

Document sur base page - 2019 20

**DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE D'HURIEL**

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
Reçu en préfecture le 29/10/2019
Affiché le **SLO**
ID : 003-210301289-20191016-DEL19101610-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HURIEL**

Séance ordinaire du 16 octobre 2019

Le conseil municipal d'HURIEL s'est réuni le seize octobre deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, au nombre de vingt, sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du onze octobre.

PRESENTS : ABRANOWITCH Stéphane - BLONDRON Alain - BUCHET Christel - BONEMAISON Frédéric - BOUTET Samantha - CHABROL Jean-Elie - COUSIN Loïc - DA SILVA PINTO Thierry - DUMONT Serge - GALLEAZZI Jane - GODET Véronique - LAURENT Serge - MARCHAND Pauline - PENAUD Jean-Pierre - PIAT Jacques - PICARELLI Valérie - REMY Stéphane - SIMON Delphine - TABOURET Valérie - VÉNUAT Jocelyne.

PROCURATIONS : BARBOSA Joannie - CHERPRENET Samuel.

ABSENTE : DUMAS Stéphanie

Madame VÉNUAT Jocelyne a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

DEL19101610

OBJET : PLU : MODIFICATION N°4 DU PLU « zone des Richardes »

Le maire expose à l'assemblée les motifs de la délibération afin de répondre à l'agrandissement d'une entreprise et à l'aménagement par la communauté de communes d'Huriel d'une surface indivisible d'environ un hectare.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de prescrire la modification du PLU n°4 sur la zone des Richardes afin de répondre à l'agrandissement d'une entreprise et à l'aménagement par la communauté de communes d'Huriel d'une surface indivisible d'environ un hectare.
- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté de modification du PLU n°4.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE :
Stéphane ABRANOWITCH

